

**« Entente de l'Ouest »****PARTICULARITE :**

Buissenal, Ellezelles, Frasnes, Leuze et Moustier composent l'« **Entente de l'Ouest** » qui intègre, tant en vitesse qu'en petit demi-fond, une association de groupements en qualité de doublage.

Dans les deux cas de figure, l'entente précitée aux cinq sociétés reconduit délibérément des principes similaires. En effet, elle organise chaque fois un résultat local à partir de son rayon « *intime* » pour toute épreuve générale organisée. Elle prend auparavant soin de limiter le nombre de localités autorisées à participer à l'échelon local pour défendre, à première vue, les intérêts d'amateurs qui pourraient, face à la concurrence, se trouver en délicatesse avec la réussite de par l'implantation géographique par exemple. En pensant et en agissant de la sorte, les dirigeants poursuivent le but de faire avorter de plausibles réactions qui s'en suivraient. Des réactions nuisibles à la pérennité des associations mises sur pied, en d'autres termes nuisibles à l'« **Entente des V – Entente Frontalière - Entente de l'Ouest** » en vitesse, à l'« **Entente des V - Entente Frontalière - Entente de l'Ouest – Entente de la Dendre-Le Sud** » en petit demi-fond qui poursuivent, toutes deux, d'autres objectifs minimisant l'aspect local.

« **L'Entente de l'Ouest** », à l'instar de « **L'Entente des V** » présentée par ailleurs, propose le même rayon local en vitesse et en petit demi-fond, une nième preuve supplémentaire que ces deux disciplines ne sont pas aussi éloignées l'une de l'autre comme certains aiment le penser.

**LES COMMUNES** (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (26)** : Roucourt, Bury, Willaupuis, Baugnies, Barry, Maulde, Béclers, Havinnes, Quartes, Forest, Cordes, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur, **Ellezelles**, Flobecq, Wodecq, Lahamaide, Oeudeghien, Mainvault, Villers-Saint-Amand, Ligne, Chapelle-à-Oie, Blicquy, Aubechies, Tourpes ;
- **de l'intérieur (15)** : Anvaing, **Buissenal**, Chapelle-à-Wattines, **Frasnes-lez-Buissenal**, Gallaix, Grandmetz, Hacquegnies, Herquegies, Houtaing, **Leuze**, Montroeuil-au-Bois, **Moustier**, Pipaix, Thieulain, Thimougies ;



- **par ordre alphabétique (41)** : Anvaing, Arc-Wattripont, Aubechies, Barry, Baugnies, Béclers, Blicquy, Buissenal, Bury, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Dergneau, Ellezelles, Flobecq, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Gallaix, Grandmetz, Hacquegnies, Havinnes, Herquegies, Houtaing, Lahamaide, Leuze, Ligne, Mainvaut, Maulde, Montroeuil-au-Bois, Moustier, Oeudeghien, Pipaix, Quartes, Roucourt, Saint-Sauveur, Thieulain, Thimougies, Tourpes, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq.

### **LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :**

- un itinéraire ne reprenant que des Toury ;
- le samedi retenu comme jour de compétition ;
- reconduction de la précédente zone de participation ;
- en cas de mauvais temps, le rapatriement des pigeons aura lieu le lendemain au plus tard à 15h ; si le temps le permet, l'organisateur pourra décider de lâcher les pigeons à la frontière en accord avec le convoyeur et le président de l'entente ; dans le cas contraire, les pigeons seront remis aux amateurs dès leur retour au local ;
- les constatations doivent être faites dans un appareil réservé uniquement au demi-fond (un appareil par concours) ;
- les pigeons de port, d'entraînement ou supplémentaires appartenant à un amateur dont les colombiers se situent en dehors de la zone de participation de l'entente de demi-fond ne sont pas acceptés ;
- constatation électronique autorisée.

